

**CENTENAIRE DE NAVARIN
RAVIVAGE DE LA FLAMME
À L'ARC DE TRIOMPHE À PARIS
LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 À 18H30 (rdv 18h00)**

La journée du 27 septembre inclura, outre la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à 18h30, une visite guidée dans l'après-midi, du Musée de l'Armée ainsi que du plan-maquette du Front de Champagne installé dans les bureaux du Gouverneur Militaire de Paris aux Invalides par le Général Henri GOURAUD après la Grande Guerre non ouvert au public.

Cette journée est organisée par l'ASMAC au profit des seuls adhérents de l'association. Il est à noter que la visite des Invalides et l'accès au bureau du GMP, sont compliqués pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer, tout comme la cérémonie du ravivage nécessite une station debout prolongée.

Les adhérent(e)s intéressé(e)s doivent se préinscrire dès que possible en adressant un courriel à **ravivage@asmac.fr** en indiquant à quelle séquence ils souhaitent participer :

- transport en car depuis Chalons en Champagne (20 places, départ 10h30 cité Tirlet– retour vers 01H00 – participation de 20 € par personne)
- visite du Musée des Invalides, Maquette au bureau du GMP à 13h30 pour les Parisiens avec possibilité d'un déjeuner sur place à 12h30, à leur arrivée vers 14h00 pour le bus des Chalonnais
- ravivage pour lequel il faut être présent sur place dès 18h00
- dîner au Cercle National des Armées

Il est prévu un dîner au Cercle National des Armées, place Saint-Augustin **participation financière de 35 € par personne.** Le nombre de places à ce dîner est **limité à 40 participants.**

Pour confirmer l'inscription, faire parvenir **avant le mardi 13 août 2024** un chèque de **35 euros/personne** pour le dîner et **20 euros/personne** pour le car, à l'ordre de l'ASMAC, **au 29 rue Desaix 75015 PARIS** ou en effectuer un virement à : « Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne, ASMAC », au Crédit Agricole Nord Est :

IBAN : FR7610206515590607778100043. BIC : AGRIFRPP802.

Les inscriptions au car, visites et dîner sont réservées aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et leur conjoint.

En vous espérant nombreux à cette journée qui nous permettra de commémorer les 100 ans de l'inauguration du Monument.